

## CHARTRE DU BON USAGER DU PARKING DE LA FACULTE DE MECECINE

- La carte d'accès au parking de la Faculté qui m'a été délivrée ne me donne droit au stationnement de mon véhicule que dans la limite des places disponibles.
- En cas de saturation du parking, je m'engage à ne pas stationner aux endroits interdits, ne pas gêner la circulation, ne pas entraver l'accès des véhicules de secours.
- Il m'est strictement interdit de stationner à la Faculté de Médecine en dehors de mes heures et jours de présence dans l'Etablissement.
- Je ne peux et ne dois stationner que dans le parking dit « Etudiants ou Personnels » correspondant au droit d'accès de ma carte.
- Il m'est strictement interdit de prêter ma carte à quiconque, qu'il soit ou non lui-même détenteur d'une carte ou de faire pénétrer à l'aide de ma carte un véhicule non autorisé.
- En cas d'oubli de ma carte, le personnel de sécurité est autorisé à me refuser l'accès au parking, sauf à pouvoir vérifier ma qualité d'utilisateur en cours de validité.
- Je m'engage à signaler tout changement de véhicule et déposer au Service Technique du Site Pasteur une copie de mon nouveau certificat d'immatriculation.

**Le manquement à une seule de ces règles pourra entraîner la dévalidation immédiate et définitive de ma carte et de mon autorisation de stationnement (ou d'accès au parking) dans l'Etablissement.**

TITULAIRE DE LA CARTE N°.....  
Prénom : .....  
NOM : .....  
Date de délivrance : .....  
Date limite de validité : .....

Fait à Nice,  
le .....  
En deux exemplaires,  
dont 1 remis à l'utilisateur.

Signature :